

Direction juridique

Dossier suivi par Thomas VAN DEN HEUVEL
Tel. : 01 55 93 64 83
Fax : 01 55 93 64 51
thomas.vandenheuvel@biomedecine.fr

Le directeur général par intérim

à

Madame Lisa CARAYON
GIAPS – Groupe d'information et d'action sur les questions
procréatives et sexuelles



Saint-Denis, le 31 JAN. 2023

Objet : Recours gracieux concernant une page sur la ROPA du site internet de l'Agence de la biomédecine (FAQ assistance médicale à la procréation)

Madame,

Dans votre courrier du 10 janvier dernier, vous formulez une demande de recours gracieux visant à modifier les éléments mentionnés sur une page du site internet de l'Agence de la biomédecine consacrée à l'assistance médicale à la procréation dans la rubrique FAQ (Foire aux questions). Les éléments concernent une question portant sur la ROPA (réception d'ovocytes de la partenaire), technique d'assistance médicale à la procréation (AMP) réalisée au sein d'un couple de femmes quand l'une fournit les ovocytes et l'autre porte l'enfant, dans laquelle il est indiqué que cette méthode n'est pas autorisée en France.

S'agissant d'une question relative à l'interprétation des dispositions législatives applicables, je vous informe avoir saisi les services de la Direction générale de la santé du ministère de la santé et de la prévention avec lesquels l'Agence avait rédigé ces questions et les éléments de réponse associés.

Dans l'attente de leur réponse, j'ai suspendu la publication de cette question sur le site internet de l'Agence.

Je ne manquerai pas de vous communiquer l'interprétation du ministère quant à cette technique d'AMP.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Marc DESTENAY
Directeur général par intérim

Copie :

- Monsieur le Directeur général de la Santé ;
- Monsieur Laurent Butor, Direction générale de la santé, bureau PP4.